

# Rapport d'activités Unilend

(selon art 548-4 du CMF)

Année 2019

## **Présentation de la société Unitup SAS, marques commerciales PretUp et Unilend**

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nancy sous le numéro 809593817 le 16/02/2015

Actionnaires : Partners Finances SAS (Capital social : 1 000 000€)

Capital social : 73 106.40€

Siège social : 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT

Bureaux : 46 rue Henri Poincaré 54000 NANCY

### **Gouvernance :**

Président : Benoit MICHAUX

Directeur Général : Fabien MICHEL

Commissaires aux comptes : Cabinet SECEF – 3 rue de Turique 54000 NANCY

Expert Comptable : Cabinet Fidurex – 19 rue de Meuse 54320 Maxéville

Responsabilité Civile et Professionnelle : Assureur AIG (Référence Police 2.401.534)

TVA intracommunautaire : FR15809593817

### **Contact**

Téléphone : 03.83.41.64.52

Mail : [contact@unilend.fr](mailto:contact@unilend.fr)

**Présentation Générale Site [www.unilend.fr](http://www.unilend.fr) :**

Unitup, marques commerciales PretUp & Unilend est agréée auprès de l'Orias en tant qu'Intermédiaire en Financement Participatif sous la référence 15001415 et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)

Partenaire Monétique de Unilend : SFPMEI, (SIREN 422721274), agréée en tant que Etablissement de Monnaie Electronique

## Chiffres clés de l'année 2019

Rappel : Ouverture de l'activité le 25 janvier 2013

Nombre de membres inscrits : **44 450 membres**

Nombre total de prêteurs actifs : **15 657 prêteurs**

Nombre moyen de prêteurs sur les projets (prêt avec intérêts) : **689**

Taux de sélection des projets en nombre : **1,42%**

Nombre de projets reçus en 2019 : **1973**

Montant total des projets reçus en 2019 : **159 217 528€**

Nombre de projets retenus en 2019 : **28**

Montant total des projets retenus en 2019 : **2 111 000 €**

Montant financé en 2019 (prêt avec intérêts) : **2 111 000 €**

Nombre de projets financés en 2019 (prêt avec intérêts) : **28 (455 depuis le lancement)**

Montant moyen des projets : **75 392 €**

Capital remboursé sur 2019 : **415 692€**

Intérêts versés sur 2019 : **269 589 €**

## Indicateurs légaux

	31 MARS 2017	30 JUIN 2017	30 SEPT. 2017	31 DÉC. 2017	31 MARS 2018	30 JUIN 2018	30 SEPT. 2018	31 DÉC. 2018	31 MARS 2019	30 JUIN 2019	30 SEPT. 2019	31 DÉC. 2019
Taux d'incident en nombre (contrats de prêt - IFP) <sup>10</sup>	1,72 %	1,52 %	2,68 %	3,12 %	4,16 %	4,11 %	5,64 %	6,89 %	8,38 %	8,84 %	7,74 %	7,91 %
Taux d'incident en montant (contrats de prêt - IFP) <sup>10</sup>	1,08 %	0,95 %	1,87 %	1,75 %	3,31 %	3,25 %	5,04 %	7,81 %	10,06 %	2,01 %	1,92 %	2,65 %
Taux d'impayés en fin de mois (contrats de prêt - IFP) <sup>11</sup>	2,74 %	3,47 %	4,15 %	4,04 %	5,03 %	5,57 %	7,72 %	9,56 %	9,55 %	11,08 %	9,43 %	9,46 %
Taux d'incident en nombre (minibons - CIP) <sup>10</sup>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	1,49 %	1,53 %	5,08 %	8,77 %	10,00 %	10,41 %
Taux d'incident en montant (minibons - CIP) <sup>10</sup>	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	3,00 %	3,43 %	5,02 %	1,43 %	2,43 %	3,64 %
Taux d'impayés en fin de mois (minibons - CIP) <sup>11</sup>	0,00 %	0,00 %	0,74 %	0,00 %	0,00 %	1,67 %	2,64 %	3,06 %	4,89 %	9,19 %	10,17 %	10,95 %

**10.** Le premier tiret du b du 3° de l'article R.548-5 du code monétaire et financier définit deux taux relatifs aux crédits ou prêts sans intérêt présentant une échéance impayée depuis plus de deux mois, en nombre et en montant. Le premier rapporte le nombre de projets ayant des échéances impayées depuis plus de 2 mois au nombre total de projets ayant un capital restant dû. Le second rapporte la somme du capital restant dû des crédits ou prêts sans intérêts à la somme du capital restant dû de l'ensemble des crédits ou prêts sans intérêts correspondant. Ces formules sont détaillées par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

**11.** Le deuxième tiret du b du 3° de l'article R. 548-5 du code monétaire et financier définit un taux relatif aux crédits ou prêts sans intérêt pour lesquels les échéances restent impayées chaque mois. Le taux est calculé en établissant la moyenne trimestrielle de chaque calcul mensuel qui rapporte le nombre des projets présentant des échéances qui restent impayées chaque mois sur le nombre total de projets pour lesquels un capital reste dû chaque mois. Cette formule est détaillée par la position 2017-P-02 de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

## Gouvernance



Benoît MICHAUX  
Président Unitup



Fabien MICHEL  
Directeur Général Unitup